

Convocation
du
Conseil Communal

M

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 12 juillet 2011 à 20 heures**, à la Maison Communale.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES – COMPTABILITE

- 1° Modification budgétaire n° 1 – Demande de réformation par l’Autorité de tutelle – Ratification de la délibération du Collège communal du 25.05.2011.

CULTES

- 2° F.E. VODELEE : Compte 2010.
MB 2010

PATRIMOINE

- 3° Décision sur extension de la zone Natura 2000 n° BE 35029.
- 4° Décision sur vente de gré à gré d’un terrain rue d’Aubrives à Vaucelles cadastré sect A, partie du n° 47K d’une contenance mesurée de 12 ares 76 centiares.
- 5° DIV. NIVERLEE : Cession terrains SCOHY Lucien à son fils Bernard.
- 6° DIV MATAGNE-LA-GRANDE et MATAGNE-LA-PETITE : Accord de principe sur acquisition parcelles boisées.

TRAVAUX

- 7° Travaux d’extension de la salle des fêtes de Romerée – Décision de lancer la procédure de marché public de travaux – Approbation du projet – Choix du mode de passation du marché.
- 8° Chauffage à la salle des fêtes de Romerée - Décision de lancer la procédure de marché public de travaux – Approbation du projet – Choix du mode de passation du marché.

POLICE – SECURITE

- 9° Ratification arrêté de police du Bourgmestre interdisant la baignade dans l’Hermeton.

CULTURE

- 10° Approbation Avenant n°1 au contrat-programme 2009/2012 passé entre la Communauté Française, la commune de Doische, la Province de Namur et l’ASBL Centre Culturel de Doische.

DIVERS

- 11° Accueil temps libre : Modification ROI.
- 12° Projet Transfrontalier INTERREG IV : Garantie de la commune pour le prêt bancaire de 35.000 €
- 13° Motion de soutien en faveur du maintien par la SNCB des gares de Couvin et Walcourt.
- Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT.

- 1° Enseignement communal - liste des temporaires prioritaires - année scolaire 2011-2012 - ratification délibération du Collège communal.
- 2° Reconstitution de la réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 4 périodes/semaine, d'une institutrice primaire définitive – Du 1/09/2011 au 30/09/2011. Mademoiselle BECK Valérie.

Par le Collège,
Le Secrétaire ff, Le Bourgmestre ff,

S. COLLARD.

P. BELOT.